

CIRCULAIRE D'INFORMATIONS



42^{ème} championnat national promotionnel par équipes
36^{ème} championnat national promotionnel individuel
4^{ème} championnat national de para-natation

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Contact	Comité UGSEL NORD LILLE - 16 rue Négrier - 59042 LILLE Directeur : Monsieur Jean-Philippe PROUVOST Mail : ugsel@ddeclille.org Tél : 06 87 55 71 42
Accueil	Piscine Georges GUYNEMER Mercredi 22 mai de 9h30 à 12h00 Jeudi 23 mai de 9h30 à 12h00 Les passages à l'accueil administratif (organisateur) dans un premier temps puis à l'accueil sportif (UGSEL Nationale) sont obligatoires.
Compétition et vestiaires	Piscine Georges GUYNEMER – 28 rue Tornegat – 59430 DUNKERQUE Pour l'accès aux vestiaires, merci de respecter la zone de déchaussage qui sera indiquée. La piscine dispose de casiers à code.
Stationnement	Bus : Dépose devant la piscine puis parking au niveau du centre commercial Carrefour à proximité ou le long de l'avenue du Banc vert. Voiture : Parking au niveau de la piscine (petit nombre de places) ou au niveau du centre commercial Carrefour à proximité.
Restauration	Salle de la Concorde – 281 chemin du banc vert – 59640 DUNKERQUE. Compter 10 minutes à pied de la piscine. Un fléchage sera mis en place. Mercredi midi de 11h à 12h30. Jeudi midi de 11h à 12h30. Vendredi midi : distribution des paniers repas à la piscine à partir de 11h.
Hébergement	La liste des hôtels est en ligne sur le site de l'UGSEL NATIONALE.
Navettes	Le réseau de bus urbain de DUNKERQUE est gratuit 7j/7 et 24h/24 pour TOUS. Site : www.dkbus.com <u>En venant de la gare</u> : prendre la ligne C1 en direction de Grande-Synthe – Puythouck et descendre à l'arrêt GUYNEMER. Une navette « AMPLITUDE » sera proposée le vendredi matin uniquement pour les délégations venant de loin en bus, afin de gérer au mieux les amplitudes pour le retour dans les territoires en fin de compétition. Cette navette (5 € par personne) est à réserver sur le questionnaire et à confirmer lors de votre passage à l'accueil.
Droit d'engagement	11,50 € par nageuse et nageur.
Paiement	Il doit être joint au questionnaire de participation pour le mardi 14 mai 2019 au plus tard. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'UGSEL NORD LILLE.
Temps pastoral	Mercredi et jeudi à 13h45 à la piscine.
Primes KM	La prime kilométrique versée en 2019 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur la base de 0,02€ par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet aller et retour, référence dicoroute).
Récompenses	Par équipe : le mercredi 22 mai en fin de compétition. Individuelles : le vendredi 24 mai au fur et à mesure de la compétition.
Podium	Pour la présentation sur le podium, les nageurs devront avoir une tenue décente. Les nageurs de relais devront avoir la même tenue (tee-shirt d'AS).
Réception officielle	Réception officielle prévue à la piscine le jeudi à 18h30.
Souvenir Boutique	Un cadeau souvenir sera offert à tous les nageurs et professeurs. La boutique du club Dunkerque Natation sera présente lors des compétitions.
Vol	Le Comité Organisateur et l'UGSEL Nationale déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'oubli ou de perte de matériel et d'objets personnels. Veillez à ne rien laisser dans les vestiaires.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Pour toute question technique et sportive, contacter Geoffrey BRASSART, Responsable Technique des Compétitions : g-brassart@ugsel.org

Règlement	<p>Se référer aux Règlements Sportifs Ugsel 2016 – 2020 (mis à jour 16-10-2018) parus sur le site de l'Ugsel nationale (www.ugsel.org).</p> <p><i>Le nageur ou la nageuse devra se présenter à la chambre d'appel sa licence précédemment validée à l'accueil.</i></p> <p><u>Le port du bonnet de bain est OBLIGATOIRE.</u></p> <p><u>Les nageurs devront porter un bonnet d'AS, de ville, de comité UGSEL ou neutre.</u></p> <p><u>Les bonnets de club sont interdits.</u></p>
Directeur de compétition	Monsieur Damien ARICKX - Responsable de la CTN Natation
Représentant du bureau national	Bruno DIMPRE et Didier CATTART
Délégué de la compétition	Sébastien DUFRAIGNE – Juge Fédéral FFN
Jury	Officiels FFN – Officiels UGSEL – Jeunes officiels UGSEL
Jury d'appel	Le jury d'appel est composé de 4 personnes : Le directeur de la compétition représentant la CTN Natation, le juge arbitre, le responsable du Comité Organisateur (ou son représentant) et un représentant de l'Animation Sportive des Services Nationaux de l'UGSEL.
Charte éthique	Toute participation à un championnat implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive
PARA-NATATION	<p>Ouvert à tous les nageurs et nageuses en situation de handicap et licencié(e)s UGSEL.</p> <p>Il suffit de compléter le fichier disponible en cliquant sur le lien suivant :</p> <p><u>ENGAGEMENT PARANATATION</u></p>
Licences	<p>Elles devront être présentées à l'accueil où elles seront compostées afin d'attester du règlement des droits d'engagement. Les nageurs devront l'avoir en permanence avec eux pour accéder aux vestiaires et au bassin.</p> <p>Elles seront contrôlées à la chambre d'appel avant chaque course.</p> <p>Les licences sont désormais dématérialisées mais imprimables par l'enseignant EPS à partir d'UGSELNET. Chaque enseignant devra imprimer les licences de ses qualifiés avant de venir au championnat national.</p> <p>Rappel Article 7 des Règlements Généraux : Lors des championnats Ugsel, la licence peut être présentée sous différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Listing des licenciés extrait d'Usport (sur papier ou sur support numérique). - Licence individuelle (sur papier ou sur support numérique). <p>Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.</p> <p>Rappel Article 9 des Règlements Généraux : Conformément à l'article 12 des statuts de l'Ugsel Nationale et à l'article 11.1 des statuts des comités, tout participant encadrant à une compétition ou rencontre Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS ou personne participante à l'animation de l'association sportive, doit être titulaire d'une licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité.</p>

<p>USPORT</p>	<p>Il n'y a pas d'inscription à réaliser sur Usport. L'inscription sur Usport réalisée afin de participer aux compétitions qualificatives suffit.</p> <p>A la date limite fixée par l'Ugse Nationale (mardi 23 avril 2019 au plus tard), les qualifiés de chaque territoire seront remontés au niveau national par le Responsable Technique des Compétitions.</p> <p>Les enseignants devront ensuite obligatoirement sur USPORT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supprimer les élèves qualifiés au Championnat National mais qui ne participeront pas. - Renseigner (modifier/supprimer) correctement les compositions des relais et des équipes et ce au plus tard 96 heures avant le début des championnats, soit avant le samedi 18 mai 2019 10h00. Aucune modification ne sera prise en compte sur place hors du cadre des exceptions prévues par le règlement. <p>Pour les individuels qualifiés qui participent à la compétition, les membres des relais et des équipes qui ne changent pas, il n'y a aucune manipulation de confirmation à faire sur USPORT.</p>
<p>COMPOSITIONS DES RELAIS</p>	<p>Il n'y a pas de formulaire sur les compositions des relais pour le championnat national à communiquer avant la compétition.</p>
<p>COMPOSITION DES RELAIS FINALISTES</p>	<p>En cas de finale, Les responsables d'établissement rempliront, uniquement en cas de modification de la composition du relais entre les séries et la finale, une fiche qui leur sera remise à la demande au secrétariat.</p> <p>Cette fiche devra être remise au secrétariat de la compétition au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition le vendredi 24 mai 2019.</p>
<p>Qualifications en finale A et en finale B</p>	<p>Tout nageur ou nageuse qualifié(e) en FINALE A ou B doit obligatoirement y participer.</p> <p>La liste des qualifiés(es) sera affichée en même temps que les résultats des séries. Ceux qui ne pourraient pas participer à ces finales pour une raison sérieuse devront en informer le secrétariat afin de permettre le rattrapage d'un(e) autre nageur (se).</p>
<p>Discipline</p>	<p>Conformément au Titre V : Réclamations et Procédures Disciplinaire des Règlements Généraux :</p> <p>Article 28 Réclamations : « Chaque règlement spécifique sportif d'une discipline prévoit les procédures de réserve ou de réclamation. La CTN en premier ressort et la CNAS en appel ne peuvent être saisies par l'établissement qui pose une réclamation technique que si celle-ci a été instruite le jour même du championnat national. Conformément à l'article 42 des Statuts, la CSRL statue en dernier ressort sur tout objet de réclamation sportive technique et réglementaire dans un délai d'un mois à compter de la saisine par le Président de la CNAS ou/et de la CTN »</p> <p>Article 29 Sanctions et Instances Disciplinaires : « Les décisions d'interruption, de suspension ou d'exclusion qui demeurent de la seule compétence des juges ou arbitres, n'ont d'effets que dans le temps et sur les lieux des épreuves. Au-delà, les licenciés, les établissements adhérents ou tous autres participants à des championnats nationaux, qui manqueraient aux règlements ou à la charte éthique et sportive, nuiraient au bon fonctionnement de l'Ugse, à sa notoriété ou ses valeurs, pourraient faire l'objet d'une procédure conduisant à d'éventuelles sanctions disciplinaires. Ces procédures ne peuvent découler que de l'application du règlement disciplinaire de l'Ugse ou du règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage. Ceux-ci sont conformes au Code du sport ou à toutes dispositions légales ou réglementaires qui viendraient à s'y substituer. Les sanctions disciplinaires ne peuvent être prononcées que par les commissions disciplinaires prévues dans ces règlements.</p>
<p>Lutte contre le dopage</p>	<p>Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle antidopage au cours de ce championnat selon les modalités arrêtées par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. Dans cette éventualité, il est rappelé que tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir fournir l'ordonnance prescrivant ces médicaments.</p> <p>Se référer également aux articles 2 et 29 des Règlements Généraux Sportifs de l'UGSEL.</p>



UGSEL

Fédération Sportive Éducative
de l'Enseignement Catholique

CHARTRE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUCUER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL
FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org

PROGRAMME GENERAL

CHAMPIONNAT NATIONAL PROMOTIONNEL PAR EQUIPES

Mercredi 22 mai 2019

9h30 – 12h	Accueil des délégations Piscine Georges GUYNEMER – 28 rue Tornegat – 59430 DUNKERQUE
11h – 12h30	Déjeuner à la salle de la Concorde
13h	Ouverture des portes – Ouverture des vestiaires
13h15	Ouverture du bassin – Echauffement - Appel du Jury
13h45	Cérémonie d'ouverture et temps pastoral
14h	Défilé du Jury
14h15	Début de la compétition
14h15 – 17h30	Ordre des nages : <ul style="list-style-type: none">• Relais 4 x 25m NL• 200m NL• 25m Papillon• 50m Dos• 100m 4N• 50 Brasse• 50m NL• Relais 4 x 25m 4N
18h	Remise des récompenses

PROGRAMME GENERAL

CHAMPIONNAT NATIONAL PROMOTIONNEL INDIVIDUEL ET PARA-NATATION

Jeudi 23 mai 2019

9h30 – 12h	Accueil des délégations Piscine Georges GUYNEMER – 28 rue Torneгат – 59430 DUNKERQUE
11h – 12h30	Déjeuner à la salle de la Concorde
13h	Ouverture des portes – Ouverture des vestiaires
13h15	Ouverture du bassin – Echauffement - Appel du Jury
13h45	Cérémonie d'ouverture et temps pastoral
14h	Défilé du Jury
14h15	Début de la compétition
14h15 – 17h30	Ordre des nages : <ul style="list-style-type: none">• Séries Relais 4 x 25m NL• Séries 25m Papillon• Séries 50m Dos• Séries 50 Brasse• Séries 50m NL• Séries Relais 4 x 25m 4N Ordre des catégories : CJG – CJF – MG – MF – BG – BF - PARA

Vendredi 24 mai 2019

7h30	Ouverture des portes – Ouverture des vestiaires
7h45	Ouverture du bassin – Echauffement - Appel du Jury
8h20	Défilé du jury
8h30	Appel des relais
8h30 – 12h30	Ordre des catégories pour les finales : BF – BG – MF – MG - CJF - CJG <ul style="list-style-type: none">• Finales Relais 4 x 25m NL• Finales PAPIILLON• <i>Podiums Relais NL et Papillon</i>• Finales DOS• Finales BRASSE• <i>Podiums Dos et Brasse</i>• Finales NAGE LIBRE• Finales Relais 4 x 25m 4N• <i>Podiums Nage libre et Relais 4N</i>
11h00 – 13h	Retrait des paniers repas.
14h	Fermeture des portes